



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille dix-neuf et le vingt mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs GRANIERI Didier, IPPOLITO Philippe, Adjointes, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURAN Robert, LAURENT Marianne, PELLEGRINO Marcel, RALLON Daniel.

Absents excusés : Madame SAMPEDRO Nathalie représentée par Mme LAURENT Marianne

Absents : Madame SCHERHAG Marielle, Monsieur AUBERT Éric

Convocation du : 7 mars 2019

Nb de membres : 12
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre :
Abstention :

Délibération n° 2019_12D : APS Extension du bâtiment communal moulins/local de chasse

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée l'Avant-Projet Sommaire d'extension du bâtiment communal accueillant les moulins à farine et à huile, ainsi que le local de chasse.

Il présente à l'assemblée ce nouveau projet dont les travaux s'élèvent à 54 700.50 Euros H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

APPROUVE les travaux d'extension du bâtiment communal regroupant moulins et local de chasse pour un montant de 54 700.50 Euros H.T.,

SOLLICITE

- La Région Sud PACA (FRAT 2019) 16 410.15 €
- Le Département des Alpes Maritimes (60% du montant subventionnable) 22 974.21 €

CHARGE Monsieur Le Maire de signer tous documents à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication ou notification du



Le Maire

Roger MARIA